

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



N° CP 69100-07
Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ELECTRIFICATION 2007 Opérations « au coup par coup » - 2^{ème} liste (C021 - Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 6^{ème}/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 (Equipements Ruraux C02),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2007, opérations "au coup par coup" (2^{ème} liste), six subventions de montants respectifs :
 - 11 468 € à Monsieur BUCHLY Etienne à MUNWILLER pour l'électrification de sa station de pompage,
 - 1 539 € à la Commune de DIEFMATTEN pour l'électrification de l'abri de l'étang de pêche,
 - 3 416 € à l' EARL SEILER à BIESHEIM pour l'électrification de sa station de pompage à VOLGELSHEIM,
 - 5 252 € à l' EARL WALTER Philippe à KOESTLACH pour l'électrification de sa sortie d'exploitation,
 - 3 680 € à Monsieur WININGER Didier à FULLEREN pour l'électrification de son bâtiment agricole,
 - 508 € à l' EARL BOEHLY Henri à DESSENHEIM pour l'électrification de sa station de pompage.

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204 - nature 2042 - fonction 74 et sur le chapitre 204 - nature 20414 - fonction 74.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Pour le Président
LE PRÉSIDENT
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH